

Avertissement rédigé en octobre 2006, dans le cadre de la préparation des dossiers pour leur numérisation.

COMMUNE DE LANDELEAU

PRESENTATION DE L'ETUDE Conditions de restitution de l'enquête

L'ensemble du dossier communal présente des manques et une organisation structurelle du dossier imparfaite au plan méthodologique, compte tenu de son ancienneté. Cette étude d'Inventaire Fondamental établie en 1966, revue en 1972 a été indexée plus tardivement, dans les années 80, pour les seules notices d'architecture dans la base de données nationale Mérimée.

Cf. D.C. Maisons-fermes : la notice récapitulative est suivie du seul dossier de repérage ouvert sur le lieu-dit de Penquer-Lois.

Cf. D.C. cantonal Chapelles: 3 chapelles disparues sur la commune ont été placées auprès du dossier collectif cantonal, créé pour plus de cohérence documentaire :

Cf. au bourg, Lanach, et Moulin-neuf.

Cf. Mobilier public : aucune des notices « Objets mobiliers » présentes n'a pas fait l'objet d'une informatisation ni d'un versement dans la base de données nationale PALISSY, consultable sur le site internet du Ministère de la Culture, accessible depuis <http://www.culture.gouv.fr>).

Certaines œuvres repérées, trop peu ou pas du tout documentées, et parfois non illustrées ont été mises à la suite des illustrations du dossier architectural de l'église et ne font pas l'objet d'une référence individuelle.